



Délibération du Conseil Communautaire

Le jeudi 13 juin 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Nanteuil-Auriac de Bourzac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 07 juin 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	40	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars - Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup - Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Joël Constant – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent-Dominique Caillou – Catherine Esculier – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël de Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janailac – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Bruno Beauque pour la commune de Bouteilles Saint Sébastien
Titulaires absents	18	Christine Berthé - Lisa Boyer – Philippe Boismoreau – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Nicolas Platon – Romain Perruchaud – Bernard Saint-Martin – Philippe Chotard - Christophe Rossard – Pierre Guigné – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Edwige Badel – Régis Defraye
Procurations	7	Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Jean-Marcel Beau à Jean-Didier Andrieux Bruno Limerat à Joël Constant Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Romain Perruchaud à Dominique Caillou Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet

DELIBERATION N° 2024 /106 : (Code Nomenclature /712)**DATE : 13 JUIN 2024****RAPPORTEUR : Didier Bazinet****OBJET : Décision Modificative n°1 budget principal****En investissement :**

Dans le cadre de l'achat de 2 tracteurs d'occasions, la commission MAPA a décidé de retenir l'offre de l'entreprise CHAMBON pour un montant de 125 000 € HT soit 150 000 € TTC avec une reprise des 2 anciens tracteurs pour 26 000 € HT soit 31 200 € TTC. Au budget, il est prévu 123 000 € TTC, il faut donc abonder de 27 000 € l'opération 33 « Acquisition matériel de voirie » par une diminution pour la même somme de l'opération 26 « voirie ».

La DDFIP dans un courrier du 29 avril a rejeté la demande de remboursement de crédit de TVA pour l'opération 58 « Requalification musée tourbières » (2 549 €). Il faut donc annuler les mandats émis en 2019 et 2020 par un titre au 2031 et au 21318 pour un montant total de 12 745.28 € HT. Dans le même temps, il faut les réémettre en TTC au 2031 pour un montant de 15 294.35 €. La différence sera donc prise au 65888 pour 2 549.07 € (virement de section du 021/023).

Il est possible de passer en investissement certains matériaux de voirie (liants). Aussi, il convient d'ajuster les crédits ouverts pour 50 000 € sur l'opération 26 « voirie ». Pour cela, il faut prendre au 615231 la même somme (virement de section du 021/023).

Avec le renforcement du plan « vigipirate », la MFR a demandé à la CCPR l'installation d'une clôture et d'un portail pour le centre de formation et le BEPOS. Le coût est de 56 880 €. Pour cela, il faut abonder l'opération 119 « Siorac » pour ce montant. La contrepartie se fait par la DETR pour 18 960 € au 1311 et par la perception de la taxe d'aménagement pour 37 920 €.

Afin de faire l'étude sur la possible installation d'un réseau de chaleur sur la commune de Ribérac, il faut prévoir la création d'une nouvelle opération 81 « Réseau de Chaleur ». Le coût de cette étude est de 7 753 €. Afin de financer cette étude, il faut prévoir en recette au 1311 de l'opération 81 la subvention de l'ADEME pour 5 168 €. La différence sera donc prise au 65888 pour 2 585 € (virement de section du 021/023).

En Fonctionnement :

Lors du bureau communautaire en date du 4 avril 2024 les difficultés de trésorerie rencontrées par La Bonneterie du Périgord 1948 (LBDP 48) locataire de la Communauté de communes du Périgord Ribéracois ont été évoquées. Aussi, il convient de provisionner pour risque le montant de 15 780 € au 6815 « provisions pour risques » correspondant au montant de leur dette. La contrepartie se fera par le 65888.

Les travaux initialement prévus pour la remise en eau de l'étang AUGIS ont été budgétés à l'opération 32 « travaux d'urgence voirie » pour 49 850 €. Cependant, étant donné qu'ils visent à la réparation d'un préjudice et revêtent un caractère indemnitaire, il convient donc de les passer après avis de la trésorerie en fonctionnement au 65888 (virement de section 021/023).

Dans le cadre du Centre Médical de Soins Immédiats, la CCPR participe à hauteur de 5 100 € afin d'aider les infirmières. Aussi, il convient d'abonder le 65748 « Autres personnes de droit privé », la contrepartie se fera par le 65888.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
chapitre	article	opération	libellés	DEPENSES	RECETTES
23	2317	26	Voirie	+23 000.00 €	
21	2188	33	Acquisition matériel de voirie	+27 000.00 €	
20	2031	58	Requalification musée tourbières		+10 014.68 €
20	21318	58	Requalification musée tourbières		+ 2 730.60 €
20	2031	58	Requalification musée tourbières	+ 15 294.35 €	
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement		+5 284.07 €
23	2317	32	Travaux urgence voirie	-49 850.00 €	
21	21321	119	Siorac	+56 880.00 €	
13	1311	119	Siorac		+18 960.00 €
10	10226	01	Op financières taxe aménagement		+37 920.00 €
20	2031	81	Réseau de chaleur	+7 753.00 €	
13	1311	81	Réseau de chaleur		+5 168.00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT				+ 80 077.35 €	+ 80 077.35 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
chapitre	article	opération	libellés	DEPENSES	RECETTES
011	615231		Entretien, réparation voirie	-50 000.00 €	
65	65888		Autres	+23 835.93 €	
023	023		Virement à la section d'investissement	+5 284.07 €	
68	6817		Provisions pour risques fonct. courant	+15 780.00 €	
65	65748		Autres personnes de droit privé	+5 100.00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				0.00 €	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 48

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Publié le 27-06-2024

**Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribérois
Didier Bazinet**

Signé électroniquement le 21/06/2024 à 12:46
par Didier BAZINET

**Le secrétaire de séance
du 13 juin 2024
Yves Mahaud**

